

- Etude -

Sciences et Technologies de la Gestion

Épreuve de spécialité

Thème national : L'identité numérique dans les organisations

Sujet de l'étude : L'impact du passeport biométrique sur la vie privée des individus

- 1 Étapes réalisées et méthodes de recherches**
 - 2 Présentation des idées essentielles des documents**
 - 3 Conclusion de l'étude et réflexion personnelle**
- 

1

Étapes réalisées et méthodes de recherches

1. Choix du sujet sur le “**passport biométrique**” suite aux recherches préalablement effectuées sur les systèmes biométriques et leurs utilisations de plus en plus fréquentes au sein des organisations.
2. Recherches approfondies sur le “**passport biométrique**” en lui-même (composition, informations contenues sur la puce RFID, avantages et inconvénients d’un tel système dans notre société) à travers les moteurs de recherches tels que **Google**, **Kartoo** ou encore **Exelead** et mise en place de questions sur le sujet :

« *Quand et pourquoi à t-il été mise en place ?* »

*Décision prise en **2002** par les **Etats-Unis** suite à la Loi sur « **la sécurité aux frontières** » après les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol Américain (programme d'exemption de VISA (« Visa Waiver Program ») dont la France fait partie).*

« *Dans quel but ?* »

Plusieurs raisons sont évoquées, lutte contre le terrorisme, lutte contre l'usurpation d'identité, réduire les files d'attentes, etc... Des raisons très souvent contestées par les organismes tels que la CNIL ou la LDH.

1

Étapes réalisées et méthodes de recherches

3. Etude des principaux problèmes liés à l'instauration du passeport biométrique, confirmé par des organismes comme la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ou la **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) à travers des sites Internet comme **01Net** et le portail de la **CNIL** :
 - Création d'une base de données biométriques centralisée.
 - ⚠ *Utilisation abusive des données redoutée et fiabilité également remise en cause à travers plusieurs exemples étudiés (document 3)*
 - Empreintes digitales facilement falsifiables
 - ⚠ *Utilisation de résine (cas des hackers Allemands en 2008) (document 3)*
4. La problématique cernée (“ L'impact du passeport biométrique sur la vie privée des individus »), étude d'autres sources Internet qui ont confirmées mes informations et qui n'ont pas forcément étaient retenues à cause de leurs répétitivités.
 - **Ligue des Droits de L'Homme (LDH)**
 - Site du **Ministère de l'Intérieur**
 - **Imaginons un Réseau Internet Solidaire (IRIS)**
 - **CNIL** (Commission Nationale de L'informatique et des Libertés)
 - **Le Journal du Net**
 - **01Net**

1

Étapes réalisées et méthodes de recherches

5. Sélection de plusieurs documents papiers pour appuyer mes recherches et les compléter.
Utilisation du logiciel mis à notre disposition au **CDI** (Centre de Documentation et d'Information) , le logiciel **BCDI** me permettant de réaliser un premier choix de magazines, revues et journaux :
 - Phosphore
 - Science & Vie
 - SVM
 - Le Monde
 - Valeurs mutualiste
6. Etude des derniers détails et utilisation des sites Le Journal du Net et ZDNet pour mettre en relation les différences fondamentales que comportent les trois types de passeports :
 - **Passeport optique** : Informations textuelles sur une bande magnétique uniquement.
 - **Passeport numérique** : Successeur de l'optique, il contient les mêmes données que le passeport optique ainsi qu'une photo numérisée mais cette fois-ci sur une puce électronique.
 - **Passeport biométrique** : Successeur du passeport numérique, contient les mêmes informations que les précédents passeports mais contient, en plus, une photo numérisée de l'individu ainsi que 2 des 8 empreintes digitales précédemment prélevées. De plus, ces informations sont dorénavant contenues sur une puce RFID lisible à courte distance.

2

Présentation des idées essentielles des documents

Documents Internet

Document 1 « *Passeports biométriques : la CNIL réservée sur la création de la première base de données biométriques relatives aux citoyens français* » (CNIL)

- Avis de la **CNIL** défavorable envers le décret du 30 avril 2008 concernant la création d'une base de données contenant empreintes et photographies numérisées
- Établit dans quelles circonstances cette base de données **pourrait être mise en place** (« impératif fort de sécurité ou d'ordre public »).

Document 2 « *Biométrie et titres d'identité : un enjeu de société majeur* » (CNIL)

- Remise en cause de la fiabilité de la biométrie
- Commission favorable à la biométrie mais contre les base centrales de données biométriques
- Biométrie bientôt utilisée pour les **Visas, passeports et cartes nationales d'identités**
- Parlement Européen contre les base centralisée de données.

Document 3 « *Le passeport biométrique en France, on y est ! Mais pourquoi ?* » (lesmotsontunsens.com)

- Officialisation du passeport biométrique le **30 avril 2008** via le décret n° 2008-426
- Empreintes facilement falsifiables (cas des hackers Allemands)
- Remise en question de la sécurité des bases de données (plusieurs cas référencés dans le document).

2

Présentation des idées essentielles des documents

Document 4 « *Les passeports biométriques prêts à débarquer* » (01Net)

- Composition (photographie, empreintes digitales,...) et raison de la mise en place du passeport biométrique
- Les prochaines évolutions du passeport biométrique (iris de l'œil,...)
- Les opposants à ce nouveau passeport (sur 2335 personnes sondés, 95,5% sont contre (**News.com**))
- La **LDH** redoute également de son côté la création d'une base de données.

Documents papiers

Document 1 « *Tous surveillés au doigt et à l'œil* » (PHOSPHORE)

- Raisons de sa mise en place (sécuriser les sites sensibles (centrales nucléaires,...), éviter les fraudes (clandestins,...),...)
- Comment ça marche ? Reconnaissance faciale (distance des deux yeux,...), empreintes digitales (40 minutes)
- Cas d'un chercheur japonais en 2002 qui a trompé les systèmes d'identification avec un doigt en latex
- Meryem **Marzouki** (association **IRIS**) met le doigt sur l'utilisation abusive des données biométriques contenues dans les bases de données (surveiller nos déplacements, informations médicales des voyageurs, utilisations judiciaire,...).

2

Présentation des idées essentielles des documents

Document 2 « *Dans l'intimité de votre nouveau passeport biométrique* » (SVM)

- Définition rapide de la biométrie : **Identité d'une personne définie par ses caractéristiques physiques**
- Mise en cause de la fiabilité du passeport : possibilité de récupérer les données sur une courte distance (accéder à la puce)
- Les passeport biométriques **Danois, Allemand et Anglais** sont craqués par des pirates pour montrer les faiblesses du système

Document 3 « *Le point sur le passeport biométrique* » (Science & Vie)

- Imposé par les **Etats-Unis** pour lutter contre la fraude (En **France**, durant les sept dernières années, 100.000 documents ont été volés)
- Deux systèmes utilisés pour s'assurer de l'identité de l'individu (photo numérisée, empreintes digitales) et de l'authenticité du document (zone optique au format texte lue par une machine algorithmique)
- La directive européenne ne prévoit pas la création d'une base de donnée (CNIL et LDH)

Document 4 « *L'homme biométrique en quête d'identité* » (Le Monde)

- Histoire des débuts de la biométrie, historique des systèmes employés (iris, empreintes, ...)
- Etude des conséquences et des projets déjà mis en place concernant la biométrie et l'archivage des individus

2

Présentation des idées essentielles des documents

Document 5 « *Le passeport qui en dit trop* » (Le Monde)

- Les **conditions d'obtentions** d'un passeport biométrique (copie intégrale de l'acte de naissance)
- **P**roblèmes liés aux enfants adoptés, nés sous X,... qui amènent parfois des individus à se suicider suite à l'annonce de telles informations qui leurs étaient inconnues.

Document 6 « *Biométrie : à placer sous surveillance* » (Valeurs mutualistes)

- Traçabilité des personnes en augmentation dans l'**espace** (techniques) et dans le **temps** (stockage de données)
- Le **Traité de Prüm** (mai 2005) signé par 7 Etats de l'Union Européenne instaure la mise en réseau de bases de données biométriques
- Accent sur le **manque de fiabilité des systèmes biométriques** en général à travers plusieurs cas.

3

Conclusion de l'étude et réflexion personnelle

- ❗ Pourquoi avoir choisi le thème national de “**L'identité numérique dans les organisations**” et ce sujet sur le “**passport biométrique**” ?

📌 Thème

- Thème plus **évocateur** et plus **intéressant** pour mon compte personnel
- L'aspect “numérique” se rattache, pour moi, à toutes les nouvelles technologies (Internet, électronique,...) Intérêt fort et prononcé pour ce domaine donc (informatique).

📌 Sujet

- **Sujet d'actualité** (mise en place officielle du passeport biométrique le 28 juin 2009)
- Technologies **nouvelles** et **avancées** de reconnaissances (le passeport biométrique utilisant pour le moment qu'une seule donnée biométrique permettant d'identifier, avec presque exactitude, un individu).

- ❗ Quelles ont étaient les éventuelles difficultés rencontrées ?

- Association et cohérence du terme « **passport biométrique** » et du mot « **organisation** » contenu dans le thème national (Les aéroports sont-ils véritablement des organisations à part entière ?)
- Le reste des démarches entreprises ont étaient plutôt simples et agréables à effectuées.

3

Conclusion de l'étude et réflexion personnelle

8 Résultats de l'étude

Le passeport biométrique, instauré par les Etats-Unis après le 11 septembre 2001, est mis en place pour plusieurs raisons :

- Renforcer la sécurité en générale mais surtout aux frontières (douanes, aéroports,...)
- Éviter la fraude documentaire
- Éviter l'usurpation d'identité
- Réduire l'immigration illégale
- ...

Cependant, malgré ses aspects pratiques, il remet en cause les libertés individuelles et la vie privée des individus. Ce problème est dénoncé par plusieurs organisations (CNIL, LDH, IRIS, ...). Ces soucis sont traduits par ces organismes de la manière suivante :

- Création d'une base de données (suivi des individus (judiciaire, médical,...))
- Possibilité, via la technologie RFID, de se faire géolocaliser (clé sans contact de voiture, carte Vélib...)
- Manque de fiabilité du système (données égarées, volées, reprogrammées,...)
- Utilisation abusive par des individus malintentionnés.

Les systèmes biométriques sont instaurés pour améliorer le quotidien des individus (rapidité, sécurité,...), cependant ils ne sont pas dénués d'imperfections techniques et bafouent, dans la plupart des cas, les libertés individuelles et la vie privée des citoyens. Il y a donc ici une confrontation qui fait énormément débat entre l'Etat et les habitants (défenseurs).